

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 13 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 4

M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Claire DURAND MOREL

Délibération n°20250213DEL9

ENVIRONNEMENT

Avis sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais de Sytral Mobilités

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Mesdames, Messieurs,

Le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030 et de programmation en matière de mobilité, obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

L'évolution législative, l'expansion du territoire lyonnais et les objectifs en matière environnementale ont amené le SYTRAL à repenser ce document-cadre.

Le cadre législatif :

Ainsi la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a remplacé les «Plans de Déplacements Urbains» par les «Plans de Mobilité». L'ordonnance n° 2021-408 du 8 avril 2021 a créé au 1^{er} janvier 2022 l'autorité organisatrice des mobilités (AOM) des territoires lyonnais : Sytral Mobilités (se substituant notamment au Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL)).

Elle impose un délai de trois ans à l'AOM des territoires lyonnais pour adopter son Plan de Mobilité.

Le plan de Mobilité doit être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (SRADDET), ainsi que des Schémas de Cohérence Territoriale (Scot).

L'expansion du territoire :

Les problématiques des déplacements allant au-delà du périmètre actuel de la Métropole de Lyon, le périmètre de plan de mobilité va concerner désormais 262 communes, sur un espace vaste et diversifié couvrant les territoires de la Métropole de Lyon, de la quasi-totalité du département du Rhône et de plusieurs communes des départements de la Loire et de l'Ain rattachées à des intercommunalités membres de SYTRAL Mobilités. Ce périmètre de près de 3 200 km² regroupe un total d'1,9 million d'habitants environ. Il sera composé ainsi de 3 bassins locaux de mobilité : l'Agglomération lyonnaise, l'Ouest lyonnais, le Beaujolais.

L'impact environnemental :

La pollution atmosphérique dans l'agglomération lyonnaise constitue un enjeu majeur de santé publique, et ce plan de mobilité doit s'imbriquer avec le 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise 2022-2027. La Ville s'est d'ailleurs prononcée favorablement en Conseil Municipal du 3 février 2022.

Il appartient donc à SYTRAL Mobilités d'élaborer, sous 3 ans, un nouveau document de programmation et de prospective pour régir l'organisation de la mobilité et répondre à ces nouvelles préoccupations à l'échelle de son ressort territorial et à un horizon beaucoup plus lointain (2025-2040).

Le Conseil Municipal de Bron doit ainsi exprimer son avis sur le Plan de Mobilité (PdM) de Sytral Mobilités, document stratégique qui fixe les orientations de mobilité pour les horizons 2030 et 2040.

La Ville souscrit pleinement aux principes généraux du plan et à l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

Si le Plan de Mobilité conforte la volonté de la Métropole à diminuer de manière drastique la place voiture, son plan d'actions ne tient pas compte de la spécificité de notre territoire et de la réalité du quotidien des habitants et des pendulaires. Pour exemple, nous regrettons qu'un seul parc-relais soit programmé d'ici 2040 pour répondre aux besoins des habitants des 2nd et 3^{ème} couronnes. Le rond-point des 7 chemins constitue une porte d'entrée multimodale à l'Est de l'agglomération. Son fonctionnement ne pourra être optimum qu'avec la création d'un parc relais adapté.

Par ailleurs, si le plan peut paraître ambitieux pour le ferroviaire ou les transports collectifs en site propre, le développement d'un transport lourd comme le métro n'est absolument pas pris en compte sur le territoire de la Métropole.

De plus, la Ville demande au SYTRAL :

1. D'ajouter les modalités de concertation avec les communes et les riverains à son plan :

L'expérience des dernières années a souvent démontré un manque de fluidité dans les échanges entre le SYTRAL, la Métropole, les communes, et les riverains. Il est essentiel que le SYTRAL étaye sa méthode de travail dans ce document-cadre.

2. De clarifier la situation sur :

- Les « Zones 30 »

La Métropole s'était engagée dès 2020 à un « plan Zones 30 » sur son territoire. Dans les faits, aucun budget spécifique n'a été alloué par la Métropole à la Ville. La Ville de Bron, pro-active dans l'implémentation de zones 30 doit les financer avec ses enveloppes de proximité. A la lecture du PDM, 5 millions d'euros y sont accordés.

La Ville demande une clarification par souci de transparence budgétaire et pour une meilleure efficacité de l'action publique.

- Les « rues écoles »

La Métropole indique déployer 4.4 millions d'euros pour la création de rues écoles. La Ville de Bron, pro-active en la matière avec sa feuille de route « sécurisation aux abords des écoles » n'a pas profité de cette enveloppe. La Métropole a refusé à la Ville de Bron de financer l'installation d'équipement favorisant la sécurisation et la piétonisation de la rue Daligand pour le centre scolaire Elisabeth et Robert Badinter en construction.

La Ville demande une clarification par souci de transparence budgétaire et pour une meilleure efficacité de l'action publique.

- Le plan de marchabilité

Le PDM indique vouloir favoriser la marchabilité sur le territoire. La Ville de Bron, pro-active en la matière s'est dotée d'un plan de marchabilité co-construit avec ses conseils de quartiers. Ce plan a pour but d'identifier les points noirs en matière, les itinéraires piétons à renforcer et sensibiliser le grand public. La Ville de Bron n'a bénéficié d'aucun accompagnement financier ou technique de la part de la Métropole.

La Ville demande une clarification par souci de transparence budgétaire et pour une meilleure efficacité de l'action publique.

3. De confirmer son engagement sur :

- Le stationnement

Le PDM tel que proposé évoque à plusieurs reprises le rôle essentiel du stationnement pour redistribuer les mobilités et redistribuer plus équitablement l'espace public.

C'est dans cet esprit que la Ville de Bron a été pro-active avec le financement en fonds propre d'une étude de stationnement pour le réaménagement de la place de la Liberté, une étude de stationnement globale à l'échelle de la Ville et d'autres actions de sensibilisation.

A la lecture du document, il n'est pas naturel de comprendre que la politique de stationnement est une prérogative du Maire.

La Ville demande un engagement de la Métropole et du SYTRAL à accompagner les villes à la mise en œuvre de leur politique de stationnement permettant de répondre aux objectifs pré-cités.

- La passerelle entre les Genêts et la Clairière

En page 126 du PDM il est indiqué que le SYTRAL et la Métropole s'engagent à « étudier et construire cinq franchissements pour les modes actifs ».

La Ville demande que le détail de ces franchissements soit précisé. Conformément à l'engagement pris entre le Président du SYTAL et de la Métropole et Monsieur le Maire, la passerelle entre les Genêts et la Clairière doit y figurer.

- La méthode de réalisation des projets

La Ville demande que le SYTRAL et la Métropole intègre systématiquement des études d'impacts (circulation et stationnement) élargies à ces projets : post-réalisations et pendant la phase des travaux.

Les projets de la Ligne Centre-Est et du T8 vont profondément changer le paysage brondillant. Si leur arrivée permettra de réaménagement et de redynamiser le territoire, il est essentiel que les réalités de terrain et les réels besoins de mobilité des habitants (pendant les travaux et post travaux) soient pris en compte.

La Ville demande d'intégrer la méthode de travail à son plan de mobilités.

La Ville souhaiterait également connaître les réalisations concrètes que seront réalisées sur son territoire municipal en matière de covoiturage, de logistique urbaine et transports de marchandises, de cyclabilité de proximité et de marchabilité.

La Ville de Bron sollicite de nouveau le SYTRAL et la Métropole à intégrer l'ensemble des demandes formulées en la matière depuis 2020.

Si le plan peut paraître ambitieux, il manque de clarté sur de trop nombreux points, notamment sur la concertation des communes, l'accompagnement des grands lyonnais dans la transition du report modal et sur le financement des différents axes.

Les actions proposées par ce Plan de Mobilité ne semblent pas être à la hauteur des ambitions actuelles de la Métropole de Lyon.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ÉMETTRE UN AVIS défavorable** au projet du nouveau Plan de Mobilité de l'agglomération lyonnaise.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD